Déclaration sur le futur de l'économie Internet (La Déclaration de Séoul)

Instruments juridiques de l'OCDE

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES POUR UNE VIE MEILLEURE

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Il reproduit un instrument juridique de l'OCDE et peut contenir des informations complémentaires. Les opinions ou arguments exprimés dans ces informations complémentaires ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Pour accéder aux textes officiels à jour des instruments juridiques de l'OCDE, ainsi qu'aux informations s'y rapportant, veuillez consulter le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE http://legalinstruments.oecd.org.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE, *Déclaration sur le futur de l'économie Internet (La Déclaration de Séoul)*, OECD/LEGAL/0366

Collection : Instruments juridiques de l'OCDE

© OECD 2025

Ce document est mis à disposition à titre gratuit. Il peut être reproduit et distribué gratuitement sans autorisation préalable à condition qu'il ne soit modifié d'aucune façon. Il ne peut être vendu.

Ce document est disponible dans les deux langues officielles de l'OCDE (anglais et français). Il peut être traduit dans d'autres langues à condition que la traduction comporte la mention "traduction non officielle" et qu'elle inclut l'avertissement suivant : *"Cette traduction a été préparée par [NOM DE L'AUTEUR DE LA TRADUCTION] à des fins d'information seulement et son exactitude ne peut être garantie par l'OCDE. Les seules versions officielles sont les textes anglais et français disponibles sur le site Internet de l'OCDE http://legalinstruments.oecd.org"*

Informations Générales

La Déclaration sur le futur de l'économie internet (Déclaration de Séoul) a été adoptée le 18 juin 2008 à l'occasion de la Réunion ministérielle de l'OCDE sur le futur de l'économie internet qui s'est tenue à Séoul, en Corée. La Déclaration énonce un ensemble commun de valeurs et de principes fondamentaux destinés à guider le développement de l'économie internet à l'avenir. À cet égard, les Ministres ont également accueilli favorablement le rapport de l'OCDE intitulé « Préparer le futur de l'économie internet » ; ils ont reconnu son importance et recommandé aux pays membres de l'OCDE et aux économies non membres d'en tenir compte dans l'élaboration de leurs politiques à l'appui de l'économie internet.

NOUS, Ministres et Représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Chili, de la Corée, du Danemark, de l'Égypte, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, du Luxembourg, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République slovaque, de la République tchèque, du Royaume-Uni, du Sénégal, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de la Communauté européenne, réunis à Séoul (Corée) les 17 et 18 juin 2008 pour débattre du futur de l'économie Internet.

NOUS AFFIRMONS notre désir commun de promouvoir l'économie Internet et de stimuler une croissance économique et une prospérité durables par des environnements politiques et réglementaires qui favorisent l'innovation, l'investissement et la concurrence dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). Nous travaillerons avec le secteur privé, la société civile et la communauté de l'Internet pour sécuriser les réseaux de TIC sur lesquels repose l'économie Internet ainsi que pour prendre des mesures destinées à protéger les utilisateurs de l'économie Internet, notamment assurer la coopération transfrontière nécessaire.

NOUS SOMMES DÉTERMINÉS à œuvrer ensemble pour promouvoir un accès ubiquitaire aux réseaux et services des TIC permettant une large participation à l'économie Internet. La poursuite de l'expansion de l'économie Internet confortera la libre circulation de l'information, la liberté d'expression et la protection des libertés individuelles, composantes vitales d'une société démocratique et de la diversité culturelle. Nous nous attacherons également à utiliser les outils de l'économie Internet pour faire face à des défis mondiaux comme le changement climatique. Dans notre action, nous reconnaissons le fondement significatif qu'a constitué la *Conférence ministérielle de l'OCDE de 1998 sur le commerce électronique* pour l'économie Internet naissante et prenons note des résultats des *Sommets mondiaux sur la société de l'information* (SMSI) de 2003 et 2005.

NOUS PARTAGEONS une vision dans laquelle l'économie Internet, qui couvre tout l'éventail de nos activités économiques, sociales et culturelles rendues possibles par l'Internet et par les technologies de l'information et des communications (TIC), renforcera notre capacité à améliorer la qualité de la vie de tous nos citoyens :

- en offrant de nouvelles possibilités en matière d'emploi, de productivité, d'éducation, de santé et de services publics, de même qu'en aidant à faire face aux préoccupations environnementales et démographiques ;
- en agissant comme un facteur clé pour la création d'entreprises et de communautés et en stimulant une coopération mondiale plus étroite ;
- en permettant de nouvelles formes d'engagement et de participation civiques qui favorisent la diversité des opinions et contribuent à améliorer la transparence, la responsabilisation, le respect de la vie privée et la confiance ;
- en renforçant les droits des consommateurs et des utilisateurs dans les transactions et échanges en ligne ;
- en renforçant une culture de sécurité s'appliquant aux systèmes et réseaux d'information et à ceux qui les utilisent ;
- en développant une plate-forme de plus en plus importante pour la recherche, la coopération scientifique internationale, la créativité et l'innovation dans de nombreux secteurs différents ;
- en créant des possibilités d'activités économiques et sociales, d'applications et de services d'un type nouveau grâce à un accès ubiquitaire et transparent aux réseaux de communication et d'information ;
- en encourageant une société mondiale de l'information fondée sur des réseaux rapides, sûrs et ubiquitaires reliant des milliards de personnes, de machines et d'objets.

NOUS CONVENONS que les défis qu'il nous faut relever sont, par un dosage judicieux de lois, de politiques, d'autorégulation et de renforcement des droits des consommateurs :

- d'étendre l'accès à Internet et son utilisation partout dans le monde ;

- de promouvoir l'innovation, la concurrence et le choix de l'utilisateur sur Internet ;
- de sécuriser les infrastructures d'information critiques et de répondre aux nouvelles menaces ;
- d'assurer la protection des informations à caractère personnel dans l'environnement en ligne ;
- d'assurer le respect des droits de propriété intellectuelle ;
- d'assurer un environnement sécurisé sur Internet, qui offre une protection aux individus, notamment aux mineurs et autres groupes vulnérables ;
- de promouvoir une utilisation sécurisée et responsable d'Internet, qui respecte les normes sociales et éthiques internationales et qui accroît la transparence et la responsabilisation ;
- de créer un environnement pour la convergence qui soit favorable au marché et encourage l'investissement dans l'infrastructure, des niveaux plus élevés de connectivité et des applications et services innovants.

NOUS DÉCLARONS que pour contribuer au développement de l'économie Internet nous :

a) Faciliterons la convergence des réseaux, appareils, applications et services numériques, par le biais de politiques qui :

- établissent un environnement réglementaire assurant des conditions de concurrence adéquates ;
- confortent le caractère ouvert, décentralisé et dynamique de l'Internet et l'élaboration de normes techniques qui rendent possible son expansion continue et contribuent à l'innovation, à l'interopérabilité, à la participation et à la facilité d'accès ;
- stimulent l'investissement et la concurrence dans la mise en place d'infrastructures d'information et de communications de grande capacité et la prestation de services fondés sur l'Internet à l'intérieur et au-delà des frontières ;
- fassent en sorte que des réseaux et services à haut débit soient mis en place de manière à assurer la plus large couverture et la plus forte utilisation pouvant être pratiquement réalisées au plan national ;
- encouragent une utilisation plus efficiente du spectre des radiofréquences afin de faciliter l'accès à l'Internet et l'introduction de services nouveaux et innovants, tout en prenant en compte les objectifs d'intérêt public ;
- encouragent le déploiement de la nouvelle version du protocole Internet (IPv6) notamment par son adoption rapide par les gouvernements ainsi que par les principaux utilisateurs d'adresses Ipv4 du secteur privé, compte tenu de l'épuisement en cours des adresses IPv4 ;
- fassent en sorte que la convergence profite aux consommateurs et aux entreprises, en leur donnant des choix en ce qui concerne la connectivité et l'accès aux applications, équipements terminaux et contenus sur Internet et leur utilisation, de même que des informations claires et exactes sur la qualité et les coûts de services.

b) Encouragerons la créativité dans le développement, l'utilisation et l'application de l'Internet, par des politiques qui :

- maintiennent un environnement ouvert permettant la libre circulation de l'information, la recherche, l'innovation, l'esprit d'entreprendre et la transformation des entreprises ;
- rendent l'information et le contenu du secteur public, notamment les données scientifiques et les oeuvres du patrimoine culturel, plus largement accessibles en format numérique ;
- encouragent la recherche fondamentale et appliquée sur l'Internet et les TIC auxquelles il fait appel ;
- encouragent les universités, les gouvernements, la recherche publique, les utilisateurs et les entreprises à travailler ensemble sur des réseaux d'innovation collaboratifs et à utiliser des installations d'expérimentation partagées sur Internet ;

- combinent les efforts pour lutter contre le piratage numérique par des approches innovantes fournissant aux créateurs et aux ayants droit des incitations à créer et diffuser leurs oeuvres d'une manière qui soit profitable aux créateurs, aux utilisateurs et à nos économies dans leur ensemble ;
- encouragent de nouveaux modèles de collaboration et de réseaux sociaux sur Internet pour la création, la distribution et l'utilisation de contenu numérique qui reconnaissent pleinement les droits des créateurs et les intérêts des utilisateurs ;
- renforcent le développement des ressources humaines de manière à tirer pleinement parti de l'Internet et des TIC auxquelles il fait appel, et amplifient encore l'acquisition de compétences dans les TIC et la maîtrise du numérique et des médias.

c) Renforcerons la confiance et la sécurité, par des politiques qui :

- protègent les infrastructures d'information critiques aux niveaux national et international contre les atteintes à la sécurité ;
- renforcent la résilience et la sécurité de l'Internet et des systèmes et équipements de TIC en réseaux auxquels il fait appel pour qu'ils répondent aux exigences et aux besoins croissants de nos économies et sociétés ;
- réduisent l'activité malveillante en ligne par une coopération nationale et internationale renforcée entre toutes les communautés d'acteurs grâce aux mesures qu'elles prennent pour une action efficace de prévention, de protection, d'échange d'information, d'intervention et de maintien et de rétablissement de l'activité ;
- garantissent la protection des identités numériques et des données à caractère personnel ainsi que de la vie privée des personnes en ligne ;
- fassent en sorte que les consommateurs bénéficient de régimes efficaces de protection du consommateur et d'un véritable accès à des mécanismes de règlement des litiges équitables, faciles d'emploi et efficaces, prévoyant une indemnisation appropriée du préjudice économique résultant de transactions en ligne ;
- encouragent la collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et la communauté technique de l'Internet pour comprendre l'impact de l'Internet sur les mineurs et mieux protéger et aider ces derniers quand ils utilisent l'Internet ;
- encouragent la recherche pour faire face aux menaces émergentes pour la sécurité.

d) Veillerons à ce que l'économie Internet soit véritablement mondiale, par des politiques qui :

- contribuent à étendre l'accès à l'Internet et aux TIC auxquelles il fait appel, notamment pour les populations des pays en développement ;
- reconnaissent le potentiel de l'Internet et des technologies auxquelles il fait appel pour offrir des services améliorés aux personnes souffrant de handicaps ou ayant des besoins particuliers ;
- reconnaissent l'importance d'un environnement concurrentiel pour la croissance de l'économie Internet et des possibilités qui peuvent en résulter en termes de développement, notamment pour les populations et régions dont les moyens économiques sont les plus limités ;
- encouragent l'utilisation d'Internet et des réseaux de TIC auxquels il fait appel par l'ensemble des collectivités, de même que la création de contenus locaux et de traductions en plusieurs langues, afin d'améliorer l'intégration économique et sociale des personnes ayant des capacités, une éducation et des aptitudes différentes, et de préserver la diversité culturelle et linguistique ;
- facilitent l'introduction de noms de domaine internationalisés (NDI), tout en assurant l'intégrité et la stabilité de l'Internet ;
- développent la coopération transfrontière entre les gouvernements et entre les autorités chargées de faire appliquer la réglementation dans les domaines de l'amélioration de la

cybersécurité, de la lutte contre le spam, de même que de la protection de la vie privée, des consommateurs et des mineurs ;

- mettent à profit le potentiel de l'Internet pour relever des défis planétaires, comme celui d'améliorer l'efficacité énergétique et faire face au changement climatique.

NOUS NOUS FÉLICITONS du rapport de l'OCDE sur les politiques pour *Préparer le futur de l'économie Internet*, **RECONNAISSONS** son importance et **RECOMMANDONS** sa prise en compte par les pays membres de l'OCDE et les économies non membres dans l'élaboration de leurs politiques de soutien de l'économie Internet.

NOUS NOUS ENGAGEONS à travailler en concertation avec tous les acteurs en vue de mettre en oeuvre et de revoir s'il y a lieu, la compréhension commune à laquelle nous sommes parvenus avec la présente Déclaration, de manière à lui conserver sa pertinence face aux opportunités et enjeux futurs auxquels seront confrontées nos économies et sociétés.

NOUS INVITONS l'OCDE à promouvoir les objectifs énoncés dans la présente Déclaration, dans le cadre d'une coopération multipartite, en :

- analysant l'évolution future de l'économie Internet, à savoir : *i)* la contribution et le rôle importants de l'Internet et des TIC auxquelles il fait appel comme moteur d'innovation, de productivité et de croissance économique ; *ii)* les impacts économiques, sociaux et culturels des technologies, applications et services Internet naissants, notamment les mondes virtuels, les réseaux à base de capteurs et les plateformes de réseaux sociaux ;
- élaborant, sur la base de cette analyse, et en favorisant des principes politiques et réglementaires, des lignes directrices, d'autres instruments et des pratiques exemplaires pour le développement futur de l'économie Internet ;
- effectuant des recherches sur les impacts de l'Internet et des TIC auxquelles il fait appel dans la prise en compte du changement climatique et dans l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- examinant le rôle des divers acteurs, notamment des intermédiaires, dans la réalisation des objectifs d'action pour l'économie Internet dans des domaines comme la lutte contre les menaces pour la sécurité et la stabilité de l'Internet, dans la facilitation des échanges transfrontières et dans l'élargissement de l'accès à l'information ;
- améliorant les systèmes statistiques pour mesurer l'évolution de l'accès à Internet et des réseaux de TIC auxquels il fait appel ainsi que leur utilisation par les citoyens, les entreprises et les institutions afin de disposer d'indicateurs fiables de l'évolution des usages et de l'impact de l'Internet sur les performances économiques et le bien-être social ;
- évaluant l'application des instruments actuels de l'OCDE relatifs à la protection et au renforcement des droits des consommateurs, au respect de la protection de la vie privée et à la sécurité, compte tenu de l'évolution des technologies, des marchés et du comportement des utilisateurs ainsi que de l'importance croissante des identités numériques ;
- recommandant l'élaboration d'instruments de l'OCDE donnant des orientations dans la formulation de politiques pour le développement et l'utilisation de réseaux de communications convergents ;
- poursuivant les travaux pluridisciplinaires d'analyse des enjeux et bonnes pratiques de l'administration électronique et de la transformation du secteur public ;
- apportant son soutien aux mesures et aux mécanismes pour mettre en oeuvre une coopération transfrontière efficace ;
- communiquant la présente Déclaration et le rapport de l'OCDE sur les politiques pour *Préparer le futur de l'économie Internet* à l'ensemble des organisations et organismes internationaux intéressés, notamment le G8, l'UIT, l'OMPI et l'UNESCO ;
- renforçant les relations de coopération et la collaboration mutuellement profitable avec le Forum de coopération économique Asie-Pacifique, le Conseil de l'Europe ainsi qu'avec la

communauté technique de l'Internet, le secteur privé et la société civile dans le cadre d'enceintes comme le Forum sur la gouvernance de l'Internet ;

- réexaminant, dans les trois ans suivant son adoption et ultérieurement selon les besoins, les progrès accomplis aux niveaux national et international à la suite de la présente Déclaration.

À propos de l'OCDE

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant- garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays Membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Colombie, la Corée, le Costa Rica, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Türkiye. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Instruments juridiques de l'OCDE

Environ 460 instruments juridiques de substance ont été développés dans le cadre de l'OCDE depuis sa création en 1961. Ces instruments comprennent les Actes de l'OCDE (les Décisions et Recommandations adoptées par le Conseil de l'OCDE conformément à la Convention relative à l'OCDE) et d'autres instruments juridiques développés dans le cadre de l'OCDE (notamment les Déclarations et les accords internationaux).

L'ensemble des instruments juridiques de substance de l'OCDE, qu'ils soient en vigueur ou abrogés, est répertorié dans le Recueil des instruments juridiques de l'OCDE. Ils sont présentés selon cinq catégories :

- Les **Décisions** sont adoptées par le Conseil et sont juridiquement contraignantes pour tous les Membres, à l'exception de ceux qui se sont abstenus au moment de leur adoption. Elles définissent des droits et des obligations spécifiques et peuvent prévoir des mécanismes de suivi de la mise en œuvre**.**
- Les **Recommandations** sont adoptées par le Conseil et n'ont pas une portée juridique obligatoire. Elles représentent un engagement politique vis-à-vis des principes qu'elles contiennent, il est attendu que les Adhérents feront tout leur possible pour les mettre en œuvre.
- Les **Documents finaux de substance** sont adoptés individuellement par les Adhérents indiqués plutôt que par un organe de l'OCDE et sont le résultat d'une réunion ministérielle, à haut niveau ou autre, tenue dans le cadre de de l'Organisation. Ils énoncent habituellement des principes généraux ou des objectifs à long terme et ont un caractère solennel.
- Les **accords internationaux** sont négociés et conclus dans le cadre de l'Organisation. Ils sont juridiquement contraignants pour les parties.
- **Arrangement, accord/arrangement et autres** : plusieurs autres types d'instruments juridiques de substance ont été développés dans le cadre de l'OCDE au fil du temps, comme l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, l'Arrangement international sur les Principes à suivre dans les transports maritimes et les Recommandations du Comité d'aide au développement (CAD).